

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à 20 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Jean-Paul JESSIONESSE, Daniel MONTOUILLOUT, Christian PORTIER, Michel BOUCHE, Bernard BONENFANT, Laurent BRAGUE, Michel ROYER

Absent : Néant

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 03 Février 2017. Monsieur Brague revient sur le dossier du Landion où il a été omis d'indiquer la nécessité de prévoir des barrières sur le bras de dérivation qui rejoindra le ru de Flamard. Il lui est confirmé que cette demande a bien été prise en compte dans le projet.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Orientations budgétaires : travaux à inscrire au budget 2017

Le conseil municipal, après en avoir débattu, retient comme travaux à inscrire au budget 2017 :

- 1) **Travaux de voirie** (Rue de la Petite Fontaine - rue et ruelle Flamard - Chemin dessous de la Calbeaudière). La commune est toujours dans l'attente des marchés qui doivent être passés par le Conseil Départemental de l'Aube. Le marché pour le renouvellement des enduits a été relancé car le premier était infructueux. La dépense relative au renouvellement des enduits sera inscrite au budget et les travaux réalisés cette année. Le conseil municipal décide de faire réaliser dès maintenant les travaux de raccordement des eaux pluviales du bâtiment communal donnant sur la rue de Flamard par l'entreprise Suillerot pour un montant de 2 633.75 € H.T. soit 3 160.50 € T.T.C.
- 2) **Panneaux de signalisation** : le devis du Conseil Départemental de l'Aube pour la pose d'un panneau « Toute direction » à la sortie du village en direction de Mélisey ainsi que le Panneau « Cédez le passage » au bas de la voie de Mélisey est accepté pour un montant de 421.60 € H.T. soit 505.92 € T.T.C.
- 3) **Rénovation de la salle des fêtes 2 route de Mélisey** : Suite au don fait en 2016, des travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours (réfection peinture plafond et

enduit sur les murs). Le maire propose de poser un revêtement acoustique à peindre afin de réduire les bruits sonores. Les travaux seraient réalisés par l'employé communal avec l'aide de l'employé du Foyer Rural. M. Brague Laurent demande s'il ne serait possible d'isoler les murs avant de faire ces travaux. Après discussion, et vu le coût bien plus important occasionné par l'isolation des murs, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 voix pour l'isolation des murs avant travaux, décide de retenir le devis du Comptoir Seigneurie Gauthier pour un montant de 1 248.45 € H.T. soit 1 498.14 € T.T.C. pour la fourniture du revêtement acoustique et de la peinture.

- 4) **Rénovation thermique du Domaine Saint Georges** : Le projet de rénovation thermique est présenté au conseil municipal. Le coût total de ses travaux s'élève à 51 727.14 € H.T. soit 62 072.57 € T.T.C. Ils comprennent le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment « La grange », l'isolation des combles du bâtiment « Château », la mise en place de deux réseaux de chauffage distincts et d'une nouvelle chaudière. Ce projet est adopté. Des subventions seront demandées au titre du plan de soutien à l'investissement local pour 40 %, au titre du contrat de ruralité pour 40 %. Le solde sera pris en charge par le Foyer rural, afin que ce soit une opération blanche pour la commune.
- 5) **Restauration de l'Eglise** : Honoraires de maîtrise d'œuvre à inscrire.
- 6) **Borne électrique** : elle sera installée en Mai.
- 7) **Extension des réseaux route de Mélisey** : les travaux sont terminés.

Compte administratif 2016

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2016, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité par 9 voix pour le compte administratif (le Maire n'ayant pas pris part au vote) qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2015 reporté :	69 756.19 €
Recettes de l'exercice :	191 424.25 €
Dépenses de l'exercice :	118 869.99 €
 Excédent de fonctionnement fin 2016 :	 142 310.45 €

Investissement :

Excédent antérieur reporté :	25 816.71 €
Recettes de l'exercice :	9 501.18 €
Dépenses de l'exercice :	73 061.19 €
 Déficit d'investissement fin 2016 :	 37 743.30 €

Ce qui laisse un excédent global fin 2016 de 104 567.15 €.

Compte de gestion du receveur 2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2016

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 142 310.45 €, et un déficit d'investissement de 37 743.26 €. Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 10 120.00 € et en recettes d'investissement de 4 571.00 €

Le conseil municipal décide par 10 voix pour d'affecter le résultat 2016 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	43 292.26 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	99 018.19 €

Vote du taux des 4 taxes communales, des subventions et du budget primitif 2017

Après lecture et explication de certains comptes du document budgétaire, le Conseil Municipal par 10 voix pour :

DECIDE de maintenir le taux des taxes directes locales.

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe Habitation	169 600	21.67 %	36 752 €
Taxe Foncière (bâti)	114 600	20.82 %	23 860 €
Taxe foncière (non bâti)	42 000	29.00 %	12 180 €
C.F.E.	14 900	16.81 %	2 505 €
Total			75 297 €

VOTE les subventions suivantes aux associations :

- Anciens d'AFN :	40 €
- Cantine scolaire :	451 €
- Amicale des sapeurs-pompiers :	550 €
- Foyer rural animation :	305 €
- Coopérative scolaire :	100 €
- Syndicat viticole du sud barrois :	40 €
- Compagnie Polychrome :	1 000 €

La subvention accordée habituellement à l'ADMR n'est pas reconduite car la communauté de communes a décidé d'attribuer une subvention globale en lieu et place des communes.

VOTE le budget primitif 2017 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 199 523 €
- Dépenses : 256 362 €

Excédent prévisionnel au 31.12.2017 : 56 839 €

Section d'investissement :

- Recettes : 151 104 €
- Dépenses : 151 104 €

Indemnités des élus – indice terminal

L'indice brut terminal de la fonction publique territoriale servant de base au calcul des indemnités a évolué au 1^{er} janvier 2017 passant de l'indice brut 1015 à 1022. La délibération prise en 2014 suite au renouvellement des conseils municipaux, fixait l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut 1015 ce qui ne permet pas une augmentation automatique des indemnités versées. Il convient donc de délibérer à nouveau et le conseil municipal fixe ces indemnités en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale. Les taux fixés en 2014 restent inchangés.

Bureau de vote pour les élections présidentielles

Bureau de vote du 23 Avril 2017

8 H 00 à 10 h 45	Bernard BONENFANT	Michel BOUCHE	Sylvain JESSIONESSE
10 h 45 à 13 h 30	Dominique LE FOUEST	Michel ROYER	Jean-Paul JESSIONESSE
13 h 30 à 16 h 15	Daniel MONTUILLIOUT	Christian PORTIER	Dominique LHOMME
16 h 30 à 19 h 00	Sylvain JESSIONESSE	Dominique LHOMME	

Bureau de vote du 07 Mai 2017

8 H 00 à 10 h 45	Bernard BONENFANT	Michel BOUCHE	Sylvain JESSIONESSE
10 h 45 à 13 h 30	Dominique LE FOUEST	Michel ROYER	Dominique LHOMME
13 h 30 à 16 h 15	Jean-Paul JESSIONESSE	Christian PORTIER	Daniel MONTUILLIOUT
16 h 15 à 19 h 00	Laurent BRAGUE	Sylvain JESSIONESSE	Dominique LHOMME

Informations et questions diverses

- **Rénovation de l'Eglise** : Les aides apportées par le Conseil départemental sont de 15 %. La subvention de l'Etat (DETR) est en attente. Le dossier pour la Région a été déposé le 11 novembre 2016 et n'est toujours pas passé, ni devant le comité technique ni devant la commission permanente. En tout état de cause, la Région ne donnera suite à notre dossier que si la convention de lancement d'une souscription publique est signée avec la Fondation du Patrimoine. La proposition de convention a été envoyée le 28 mars et le maire est autorisé à la signer. Enfin la Sauvegarde de l'Art Français ne se positionnera que lorsque tous les financeurs publics auront décidé du montant de leur engagement et après résultat de l'appel d'offre.
- **Dossier scolaire** : une réunion à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe (CCVA) est prévue le 3 avril pour rendre compte de l'impact sur la fiscalité des communes et de la CCVA en cas de transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la communauté de communes.
- **Fête patronale** : Elle aura lieu les 22 et 23 Avril 2017.
- **8 Mai 2017** : Dépôt de gerbe au monument aux morts. Rendez-vous à 10 h 30 devant la mairie.
- **Dossier Landion** : Une permanence a été tenue le samedi 25 mars 2017 à la mairie avec les techniciens du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon afin d'exposer le projet. Environ une trentaine de personnes se sont déplacées. Si besoin, une autre réunion est possible. D. Lhomme doit rencontrer un journaliste de l'Est Eclair le 6 avril prochain. Le technicien du SMBVA, M. Alloux, ainsi que M. Chantepie, vice-président du syndicat seront présents.
- **Désherbage de la commune** : Des renseignements seront pris afin de connaître la réglementation et ainsi permettre au conseil municipal de prendre les dispositions ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
M. LHOMME Dominique